

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 06-8087 / 110605
CTL Lausanne CAMION TRANSPORT AG, 1004 Lausanne
camion transport
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
31 H
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
- 06-8088 / 110606
CTG Genf CAMION TRANSPORT AG, 1227 Carouge GE
camion transport
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
7 H
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- 06-8074 / 100206
Liebherr Machines Bulle SA, 1630 Bulle
outillage et maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
19 H, 1 F
01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-7796 / 100836
Alcan Aluminium Valais SA, 3960 Sierre
Presses: Secteurs «TAD: presses 4-5-7-9» – «usinage et transport billettes»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
135 H
08.01.2006–07.01.2009 (Renouvellement)
- 06-7834 / 110573
Logista SA, 1762 Givisiez
expédition
besoins spéciaux de consommation
10 H
01.03.2006–28.02.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 05-7494 / 101657
VV SA, 2800 Delémont
atelier d'étampage et département Varinor
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
82 H, 48 F
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)

- 06-7867 / 110547
ABC Maritime AG, 1260 Nyon
administration – technique
besoins spéciaux de consommation
2 H, 1 F
01.03.2006–28.02.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 06-7795 / 100835
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis
fonderie et «ET Cold-Side»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
48 H
08.01.2006–07.01.2009 (Renouvellement)

- 06-7799 / 100836
Alcan Aluminium Valais SA, 3960 Sierre
Presses: secteur «TAD: Presse 4-5-7-9, Fours» 25 hommes ou femmes par équipe
(100 au total en variante 1 et 75 au total en variante 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 H
08.01.2006–07.01.2009 (Renouvellement/modification)

- 06-7842 / 110575
SecureIT SA, 3960 Sierre
télésurveillance
besoins spéciaux de consommation
4 H
01.04.2006–31.03.2009 (Nouveau permis)

- 06-7862 / 100835
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis
portiers sur les sites de: Sierre, Chippis et Steg
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
15 H
08.01.2006–07.01.2009 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

28 mars 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail